

**AREMCO CERAMACAST 584-P POUDRE - CERAMACAST 584-P**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
 (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : AREMCO CERAMACAST 584-P POUDRE  
 Code du produit : CERAMACAST 584-P

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Poudre adhésive haute température

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.  
 Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.  
 Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.  
 info@polytec.fr  
 www.polytec.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.**

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
 Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).  
 Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Conseils de prudence - Prévention :  
 P261 Éviter de respirer les poussières.  
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.  
 P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
 Conseils de prudence - Intervention :  
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau avec beaucoup de savon  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>  
 Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

**Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 1309-48-4 EC: 215-171-9 OXYDE DE MAGNÉSIUM		[1]	70 <= x % <= 90
CAS: 1344-28-1 EC: 215-691-6 OXYDE D'ALUMINIUM		[1]	10 <= x % <= 30

**AREMCO CERAMACAST 584-P POUDRE - CERAMACAST 584-P**

**Informations sur les composants :**

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation de poussières, aller respirer à l'air pur.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer pendant plusieurs minutes sous eau courante en maintenant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

**En cas de contact avec la peau :**

Laver la peau à l'eau et au savon.

**En cas d'ingestion :**

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres d'eau à boire. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver la maladie de peau existante.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Ce produit est non combustible.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Ce produit est compatible avec tous les moyens d'extinction

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ce matériau n'est en principe pas combustible, pas explosif et n'est pas inflammable. Cependant, l'oxyde de magnésium peut s'allumer en présence d'interhalogènes tels que le trifluore de chlore ou le pentafluorure de brome. L'oxyde de magnésium peut également s'allumer et exploser lorsqu'il est chauffé avec du soufre sublimé, de la poudre de magnésium ou de la poudre d'aluminium.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter un équipement de protection personnelle pour se prévenir les inhalations de poussières et les contacts avec la peau.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucune donnée n'est disponible.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer ou balayer les déversements. Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Eliminer conformément aux lois fédérales, réglementations et autorisations nationales et locales. Eviter le contact avec les halogènes et les acides forts.

**AREMCO CERAMACAST 584-P POWDRE - CERAMACAST 584-P****6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les poussières. Maintenir les conteneurs bien fermés. Nettoyer rapidement les résidus solides avec un linge imbibé d'eau. Nettoyer rapidement les déversements.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des poussières.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Stocker dans un endroit sec, dans du plastique propre ou des conteneurs en acier inoxydable.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
1309-48-4	10 (I) mg/m <sup>3</sup>			A4	
1344-28-1	10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-	-

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m <sup>3</sup> :	VLE-ppm :	VLE-mg/m <sup>3</sup> :	Notes :	TMP N° :
1309-48-4	-	10	-	-	-	-
1344-28-1	-	10	-	-	-	-

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate. Eviter la formation de nuages de poussières. Maintenir les conteneurs fermés. Des douches de rinçage et des fontaines oculaires doivent être en accès direct.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

**- Protection du corps**

Porter des vêtements de protection couvrant le corps. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

**AREMCO CERAMACAST 584-P POUDRE - CERAMACAST 584-P****- Protection respiratoire**

Eviter l'inhalation des poussières.

En cas de ventilation insuffisante ou lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ceux-ci doivent porter un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière approuvé de type NIOSH.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Poudre.
Couleur :	Blanc cassé
Odeur :	Inodore

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

pH :	Non précisé. Base faible.
pH en solution aqueuse :	8.0 - 10.5
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	3.00 - 3.90
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune

**10.5. Matières incompatibles**

L'oxyde de magnésium peut s'allumer en présence d'interhalogènes comme le trifluorure de chlore ou le pentafluorure de phosphore de brome PR. L'oxyde de magnésium peut aussi s'allumer et exploser quand il est chauffé en présence de soufre sublimé, de poudre de magnésium ou de poudre d'aluminium. L'exposition à des acides forts peut également provoquer une forte réaction et une production de chaleur.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des fumées peuvent être produites si l'oxyde de magnésium est chauffé au dessus de son point de volatilisation (> 1700°C).

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Aucune donnée n'est disponible.

**11.1.1. Substances**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

**11.1.2. Mélange**

**AREMCO CERAMACAST 584-P POWDRE - CERAMACAST 584-P****Toxicité aiguë :**

Par voie orale :	Aucune
Par inhalation :	L'inhalation à court terme de poussières ou de fumées d'oxyde de magnésium peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures, de la peau, du nez et des yeux. Aucune réponse allergique connue.
Pour la peau :	Non absorbé par la peau intacte. Le contact intime de la peau nue avec la poussière d'oxyde de magnésium peut provoquer une irritation, un dessèchement et des gerçures.
Pour les yeux :	Aucune

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**

Pour les yeux :	Peut provoquer une irritation des yeux.
Mutagénicité :	Considéré non mutagène

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****12.1.2. Mélanges**

Non dangereux pour l'eau. La toxicité aquatique est improbable au vue de la faible solubilité du produit.

**12.2. Persistance et dégradabilité****12.2.1. Substances**

L'oxyde de magnésium réagit avec l'eau pour produire de l'hydroxyde de magnésium. La réaction est auto-limitante à cause de la formation d'hydroxyde de magnésium insoluble. Aucune autre donnée concernant la dégradation n'est disponible.

OXYDE D'ALUMINIUM (CAS: 1344-28-1)

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur.

Faire évaporer l'eau du sol et entreposer les résidus dans une décharge.

**AREMCO CERAMACAST 584-P POWDRE - CERAMACAST 584-P**

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**14.1. Numéro ONU**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

**- Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Abréviations :**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.